

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Le délégué aux prestations familiales exerce une action individualisée auprès de la famille, en coordination avec les autres intervenants. Il a pour souci constant d'être au plus près de la réalité et l'originalité de son intervention réside dans le fait que son outil éducatif principal est la gestion.

L'action éducative menée par le délégué en collaboration avec la famille doit conduire celle-ci à pouvoir progressivement élaborer son budget et retrouver son autonomie d'action.

Dans l'objectif de responsabiliser la cellule familiale, l'intervention repose sur un certain nombre de principes :

- le respect du cadre juridique,
- la protection et le développement de l'enfant,
- le respect des familles, leurs choix et leurs orientations,
- la recherche d'adhésion de la famille,
- la participation de la famille à l'élaboration du projet d'intervention
- la transparence et la lisibilité des actions,
- l'information de la famille notamment sur ses droits,
- le travail d'accompagnement de la famille vers l'autonomie,
- la notion de confidentialité liée aux situations dans le cadre du secret partagé,
- le développement des partenariats.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU SERVICE

OBJECTIF 1 Adaptation de l'accompagnement à l'évolution des publics

- Déployer et donner du sens aux outils de la loi 2002-2 ;
- Garantie des droits ;
- Personnalisation de l'accompagnement ;
- Prise en compte de l'intérêt de l'enfant ;
- Évaluation et signalement des situations de danger.

OBJECTIF 2 Développer l'activité

- Rendre plus visible l'intérêt de la mesure judiciaire AGBF ;
- Développer la communication ;
- Développer le partenariat ;
- Améliorer la cohérence d'intervention lors des doubles mesures ;
- Formaliser les pratiques (référentiel : définir ce qui est socle dans une mesure).

OBJECTIF 3 Améliorer le bien être au travail

- Mettre à jour annuellement le Document Unique des L'Evaluation des Risques
- Professionnelles ;
- Prévoir et organiser l'accueil d'un nouveau professionnel ;
- Inscrire le service dans l'association ;
- Revoir l'organisation des réunions institutionnelles ;
- Développer les compétences

OBJECTIF 4 Améliorer la gestion du dossier de l'utilisateur

- Garantir la confidentialité du dossier,
- Informer sur la gestion du dossier de l'utilisateur et sur la possibilité pour l'utilisateur de consulter son dossier ;
- Organiser l'archivage des dossiers et l'information



Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Réalisation Inalta - Octobre 2023 © 2M Images Freepik

Service d'Aide à la Gestion du Budget Familial
(AGBF)
24 rue Thomas Edison - 2^{ème} étage - 72000 LE MANS
Tel : 02 59 10 01 47 - Mail : agbf@inalta.fr
Site internet : www.inalta.fr

L'ASSOCIATION

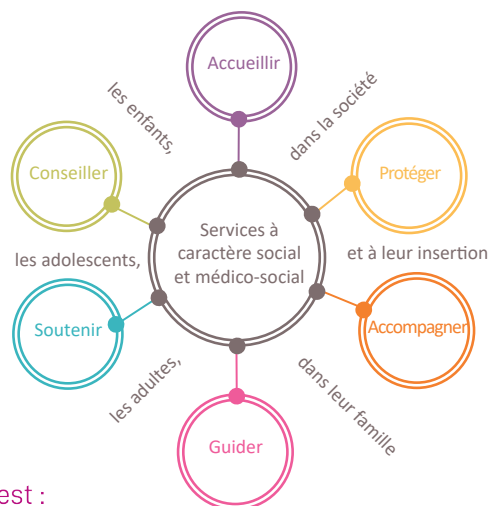
QUI SOMMES NOUS ?

L'association Inalta intervient principalement dans **le champ de la protection de l'enfance**.

Elle accompagne près de **7 000 personnes**, enfants, adolescents, adultes et familles en situation de difficultés sociales et/ou familiales en s'appuyant sur ses 19 services répartis sur les territoires de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire.

L'association Inalta promeut le développement personnel des enfants, jeunes et adultes dans leur famille et à leur insertion dans la société. Dans ce cadre, elle gère des services à caractère social et médico-social afin **d'accueillir, de protéger, d'accompagner, de guider, de soutenir et de conseiller**

individuellement et collectivement les enfants, les adolescents et les adultes.



Inalta, c'est :



19 établissements et services



sur 3 départements



+ de 5500 enfants et adolescents accompagnés



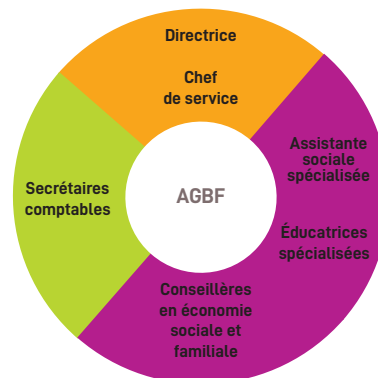
un réseau de 540 professionnels

L'AGBF

L'Aide à la Gestion du Budget Familial est un travail éducatif dont la porte d'entrée est la gestion des prestations familiales. La mesure a pour objectif d'élaborer avec la famille l'affectation des prestations

familiales dans l'intérêt des enfants. Il s'agit de protéger leurs conditions de vie en accompagnant les parents dans la gestion du budget par le contrôle de ces prestations.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Les MJAGBF s'adressent à des familles et particulièrement à des allocataires. Elles s'adressent à des familles en difficultés financières, en situation de précarité, ayant des difficultés de gestion mettant en péril l'intérêt de l'enfant. Elles s'adressent aux familles pour lesquelles les autres dispositifs d'aide administratifs n'ont pas été efficaces.

MISSIONS

• Protéger l'enfant ou prévenir des risques de danger

• Aide au quotidien visant l'amélioration des conditions de vie de l'enfant.

• Élaborer avec la famille l'affectation des prestations familiales dans l'intérêt des enfants. Il s'agit de protéger leurs conditions de vie en accompagnant les parents dans la gestion du budget par le contrôle de ces prestations.

• Les autres missions du service :

Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives.

Assurer les besoins primaires des enfants

Accompagner la famille à récupérer des droits ou mettre à jour une situation administrative délitée

Modifier les pratiques budgétaires des parents afin qu'ils redonnent, de manière équilibrée, la priorité aux besoins des enfants



ACTIONS PROPOSÉES

Le travail éducatif des délégués aux prestations familiales est d'accompagner les familles vers l'autonomie dans les domaines suivants :

DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

• Ouvrir et maintenir leurs droits aux prestations familiales, CMU, RSA ;
• Aide à la constitution du dossier de surendettement.

GESTION DU BUDGET

• Adapter leur budget aux besoins spécifiques des enfants ;
• Utiliser à bon escient les allocations de rentrée scolaire ;
• Limiter leur endettement ;
• Respecter les consignes de la Banque de France ;
• Respecter le budget établi ainsi que les engagements ;
• Conseiller, proposer des solutions pour le classement des papiers administratifs (factures...).

LOGEMENT

• Améliorer, tenir et maintenir l'hygiène dans leur logement et le lieu de vie de leurs enfants (chambre, literie, draps...);
• Amener les parents à acheter le mobilier, l'électro-ménager nécessaire (pour leur enfants) ;
• Rechercher les aides adaptées en vue d'un relogement ;
• Accepter l'intervention d'une TISF suite à l'évaluation des besoins en entretien du logement.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

• Hygiène des enfants (propreté, tenue vestimentaire adaptée à l'âge de l'enfant et à la saison)
• Autorité et les limites
• Apporter des conseils alimentaires ;
• Attitudes et discours tenus face aux enfants
• Suivi santé : dents, ophtalmo, poids...
• Loisirs avec les enfants, loisirs familiaux : privilégier les temps en famille
• Suivi scolaire
• Relation avec un enfant hébergé en foyer, internat, IME
• Accepter l'intervention d'une TISF suite à l'évaluation du besoin d'un TISF (hygiène, aide aux devoirs, jeux, accompagnement aux rendez-vous médicaux)
• Activités extra-scolaires.

OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR ET LIEN SOCIAL

• Restaurer le lien social et les relations sociales : école, bailleurs, voisinage, travailleurs sociaux...
• S'inscrire dans leur environnement
• Travailler la citoyenneté/ la solidarité/ la civilité
• Favoriser la mobilité
• Travailler sur la confiance en soi/l'estime de soi
• Relation avec le monde du travail (Pôle emploi, formation...).